



MAIRIE DE

# La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

---

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 31 mai 2017

Convocations du 26 mai 2017

➤ **Présents tous les conseillers sauf M. DROZ-GREY Johnny (excusé)**

**Secrétaire : Mme Patricia CHOPARD-LALLIER**

---

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une modification dans l'ordre du jour :

Les délibérations suivantes sont ajoutées :

- Vente de bois ONF – parcelle n° 8 –
- Déplacement de la borne incendie Rue Ronceraie

**1. TRANSFERT DES VOIES ET RESEAUX DIVERS - LOTISSEMENT PRIVE UGIMMO – IMPASSE DES NARCISSES :**

La SARL UGIMMO a établi une convention de transfert pour la rétrocession des voies et réseaux divers à la commune. Après discussion, le Conseil Municipal décide de reporter la signature de ce document car la finition ne correspond à ce qui a été prévu à l'origine (places à neige).

Afin de mener ce dossier à sa conclusion, la mairie doit contacter les services juridiques du département.

**2. TRANSFERT DES VOIES ET RESEAUX DIVERS – LOTISSEMENT « AVELINES 3 » - PRO IMMO 25 :**

Madame le Maire expose que le transfert des voies et réseaux divers aux « Avelines 3 » doit être réalisé.

Pro Immo 25 s'est engagé à finaliser les deux places de parking et d'engazonner les trottoirs nouvellement créés. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de transfert.

**3. DELIBERATION COTISATION EXCEPTIONNELLE ASA DE LA CHENALOTTE :**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une cotisation exceptionnelle est demandée par l'ASA de La Chenalotte cette année. Cette augmentation est justifiée par des travaux sur les chemins empruntés par la commune. Ces travaux seront donc refacturés par l'ASA aux personnes utilisant les chemins concernés. L'ASA demande :

- La cotisation habituelle de 16€/ha
- Une cotisation exceptionnelle de 44€/ha

Après délibération à l'unanimité, Madame Le Maire est autorisée à mandater cette cotisation exceptionnelle.

**4. VENTE DE BOIS PARCELLE N° 8 :**

RHD PRODUCTION propose l'achat des petits bois de la parcelle n° 8 pour 1750 € soit 40.70 €/m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal accepte cette vente et autorise Madame le Maire à signer l'offre.

#### **5. DEPLACEMENT DE LA BORNE D'INCENDIE AU LOTISSEMENT « CLOS DE LA RONCERAIE » :**

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2017, il a été décidé de proposer le déplacement de la borne incendie située devant le n°10 de la rue Clos de la Ronceraie, celle-ci étant placée devant les garages et parking de cette habitation. Aussi, la solution proposée est

- 50 % à la charge du propriétaire soit 707.20 € TTC et
- 50 % à la charge de la commune soit 707.20 € TTC.

Les propriétaires ayant donné leur accord pour cet arrangement, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Madame le Maire à signer le devis de Gaz et Eaux et tout document nécessaire à cette opération.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### ***RAPPEL ELECTIONS LEGISLATIVES :***

Le 1er tour se déroulera le 11 juin 2017 et le 2<sup>ème</sup> tour le 18 juin 2017. Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00. Pour voter, il faudra vous munir de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur.

##### ***CARTES D'IDENTITE :***

Lors de la demande d'une nouvelle carte d'identité, il est conseillé de passer à la mairie du village pour constituer et vérifier le dossier. Des plages horaires sont spécialement aménagées à la mairie du Russey pour accueillir les personnes ayant fait cette démarche. Nous vous rappelons que Morteau, Maîche et Le Russey sont seuls habilités dans les environs à finaliser cette demande car il dispose d'un **DR (Dispositif de Recueil)** afin de recueillir les empreintes numérisées.

##### ***ACHAT DE VAISSELLE :***

La vaisselle est à renouveler à la Grande salle des fêtes. Un devis a été établi pour un montant de 1 700 euros HT.

Avis à la population :

Si vous êtes une association ou un particulier et que vous avez besoin de vaisselle, renseignez-vous en mairie.

##### ***LES PLANTATIONS D'ARBRES :***

L'entreprise Sarl Pépinières et Paysages de Pierrefontaine les Varans est venue planter des lilas, cerisiers à fleurs, prunus, bouleaux et cornouillers à différents endroits du village. A vos marques, prêts, poussez !!!

##### ***FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU SECRETARIAT :***

La mairie sera fermée les 7, 12, 14 et 16 juin. Merci de votre compréhension.

